

DÉPOSE D'AMIANTE POUR L'ENCADREMENT DE CHANTIER SOUS-SECTION 3

Personnel concerné par la formation

Personnel d'encadrement ayant, au sein de l'entreprise, les compétences pour diriger et coordonner l'exécution des travaux, âgé de 18 ans et titulaire d'un CDI.

Pré requis

Être titulaire à l'entrée en formation d'un certificat médical d'aptitude aux travaux liés au retrait et au confinement de l'amiante de moins d'un an.

Maîtriser le français.

Objectifs de la formation

À l'issue de cette action de formation, le participant sera capable, sous la responsabilité de l'encadrement technique :

- de maîtriser l'organisation, la sécurité et le déroulement d'un chantier de traitement de l'amiante en place, de l'installation au repli du chantier,
- de faire appliquer les modes opératoires et de travailler en sécurité avec ses collaborateurs,
- de rendre compte à l'encadrement technique en cas de difficultés particulières ou d'éléments nouveaux.

Durée de la formation

10 jours - 70 heures

Lieu de la formation

Inter ou Intra

Nombre de participants

10 stagiaires Maximum.

Programme de la formation

CONNAÎTRE LE RISQUE AMIANTE :

- les caractéristiques et les propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé (effets cancérogènes, synergique du tabagisme, etc.),
- les produits et les dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante.

CONNAÎTRE LES EXIGENCES DE LA RÉGLEMENTATION :

- l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque et des autres risques afférents aux interventions,
- la protection des travailleurs (surveillance médicale, information personnelle, droit de retrait, etc.),
- la réglementation relative à l'élimination et au transport des déchets amiantés,
- les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante,
- le plan de démolition, de retrait ou de confinement d'amiante.

METTRE EN OEUVRE LES MESURES DE PRÉVENTION ADAPTÉES :

- organiser la prévention sur le chantier : le choix des méthodes de travail.
- les notions d'aéraulique.

APPLIQUER LE PLAN DE RETRAIT.

FAIRE APPLIQUER LES PROCÉDURES ET ENGAGER LES MOYENS PRÉVUS POUR ASSURER LA SECURITÉ DE L'INSTALLATION AU REPLI DE CHANTIER :

- les procédures opératoires spécifiques au type d'activité exercée pour la préparation et la conduite,
- la restitution des chantiers et les procédures de contrôle en cours de chantier,

- les procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement. Sont notamment visées :
 - les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle,
 - les procédures de décontamination du personnel et des équipements,
 - la mise en œuvre des moyens permettant d'assurer les conditions optimales d'aéraulique de chantier,
 - les procédures d'entrée et de sortie de zone confinée,
 - le choix et la mise en œuvre des équipements de protection collective et individuelle adaptés en fonction du contexte,
 - l'application des consignes et des savoir-faire relatifs aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements,
- les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés et les durées de port en continu recommandées,
- les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation, de transport et d'élimination des déchets,
- les mesures correctives nécessaires à la bonne réalisation des chantiers.

REPÉRER LES SITUATIONS ANORMALES ET SE RÉFÉRER À L'ENCADREMENT TECHNIQUE EN CAS DE DIFFICULTÉS PARTICULIÈRES :

- les situations d'urgence et toutes situations anormales, notamment l'accident ou l'intoxication,
- définition de la conduite à tenir dans ces situations et la faire appliquer,
- enregistrer, assurer la traçabilité des opérations réalisées, les procédures de remontée des informations et de compte rendu, etc.

MANAGER LA PRÉVENTION DES RISQUES :

- les différentes informations à transmettre aux opérateurs sur la prévention des risques liés à l'amiante,
- les savoir-faire nécessaires à l'application des méthodes et procédures à transmettre aux opérateurs.

Matériels utilisés

Apports théoriques et pratiques.

Mise en situation du stagiaire sur un chantier permettant de reproduire les conditions réelles d'intervention.

Evaluation

Epreuve écrite	QCM
Epreuve pratique	Mise en situation

Validation

Attestation de formation.

Un premier recyclage de 2 jours sera effectué au plus tard 6 mois à compter de la délivrance de l'attestation lors de la formation initiale, les recyclages suivants seront effectués au plus tard 3 ans après.